

Image not found or type unknown



Travaux dans puits de lumière partie commune

Par **pierre**, le **11/10/2012** à **21:26**

Bonjour,
Nous sommes 2 copropriétaires d'une vieille maison de village. il existe un puits de lumière qui traverse les 2 lots. Des travaux ont été nécessaires (fuites) le syndic les a fait faire. Un des copropriétaires ne veut pas payer car il a bouché son accès à ce puits de lumière pour en faire une pièce obscure. Il dit ne plus en avoir l'utilité et ne veut pas payer. Il vient de vendre son lot, le syndic bénévole vient de recevoir du notaire le formulaire à remplir. Que peut on faire sachant que sur son lot il est bien indiqué dans le règlement de copropriété qu'il a accès au puits de lumière.
Merci de votre réponse.
Cordialement